

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 11 septembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	14

Vote	
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2023, le 11 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 6 septembre 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain.

**Excusé(s)** : MMES BOUTET Nadège (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT), DILLET Sabrina, GLACIAL Yves (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne

Le : 15/09/2023

Et publication ou notification le :  
15/09/2023

A été nommé secrétaire : M. Jocelyn POTIER

### 2023\_09\_07 – Personnel communal : création d'un poste de Rédacteur et modification du tableau des effectifs

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Tableau des effectifs au 28-03-2022 :

Rédacteur	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (26,62h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (31,21h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (28h)	1
Adjoint technique	Temps non complet (31h)	1
Adjoint d'animation	Temps non complet (28h)	1
	<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

Un agent de la commune est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur suite à la réussite de son concours. Monsieur le Maire propose la création d'un poste de Rédacteur à temps complet et la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de supprimer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Décide de créer un poste de Rédacteur à temps complet

Décide de modifier le tableau des effectifs

Tableau des effectifs au 11-09-2023 :

Rédacteur	Temps complet	2
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Temps complet	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (26,62h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	3
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (31,21h)	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps non complet (28h)	1
Adjoint technique	Temps non complet (31h)	1
Adjoint d'animation	Temps non complet (28h)	1
	<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 15/09/2023  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,  
Jocelyn POTIER